

## NOTE D'INFORMATION GENERALE SUR L'ACQUISITION

REPUBLIQUE TOGOLAISE

PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES  
EN GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE (PARCI II)  
[DON FAD N°2100155018866] [DON FEF N° 5900155001151]

1. Le Togo a reçu du Fonds africain de développement (FAD) et de la Facilité en Faveur des Etats Fragiles (FEF) du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD), deux dons de montants respectifs de 4,85 millions d'FCFA et 4,36 million d'FCFA, en vue du financement du deuxième Projet d'appui au renforcement des capacités institutionnelles en gouvernance économique et financière (PARCI-II).

2. Le projet vise à accroître la transparence et l'intégrité dans la gestion des finances publiques au Togo. De façon spécifique, le projet a pour objet de consolider l'intégration et la modernisation de la gestion des finances publiques, ainsi que renforcer les capacités de mobilisation des ressources domestiques et l'intégrité du système de gestion des finances publiques.

3. Le projet comprend trois composantes : (i) Parachèvement de l'intégration des finances publiques et renforcement de la capacité de mobilisation des ressources domestiques; (ii) Renforcement de l'intégrité du système; et (iii) Gestion du projet. Les modes d'acquisition prévus pour les biens et services financés au moyen des deux dons sont indiqués ci-après :

- i) **Appel d'offres international** : acquisition de biens d'équipements informatiques et logiciels, d'équipements bureautiques et mobiliers, ainsi que du matériel roulant.
- ii) **Appel d'offres national** : les marchés d'équipements nécessaires aux interconnexions et câblages électriques dans le cadre de l'extension du système intégré informatisé de gestion des finances publiques (SIGFIP).
- iii) **Consultations de fournisseurs** : Pour les équipements bureautiques, informatiques et le véhicule nécessaires pour le fonctionnement de la Cellule d'exécution du projet (CEP) dès le démarrage du projet.
- iv) **Consultation sur la base de liste restreinte** : *Services de consultants/bureaux d'études* pour : (a) la réalisation du renforcement de l'intégration et de la modernisation du système de gestion des finances publiques; (b) mettre en place un identifiant unique du contribuable entre les Impôts et les Douanes, renforcer les capacités du système de collecte des impôts de la Direction Générale des Impôts ; (c) renforcer les structures de contrôle et d'audit des finances publiques et réaliser la modernisation du système de passation des marchés publics togolais ; (d) l'élaboration des audits annuels des comptes du projet, et des rapports de revue à mi-parcours et de parachèvement du projet ; (e) la conception des modules et les formations des cadres des régies financières et des institutions d'audits et de contrôle, des services déconcentrés des régions des régies financières, de la société civile et des organisations professionnelles du secteur privé ; (f) la réalisation des campagnes de sensibilisation. *Services de consultants individuels* pour : (g) le spécialiste des acquisitions de la CEP ; et (h) diverses prestations ponctuelles.
- v) **Entente directe** : *Les équipements* pour : i) l'extension du système SYDONIA aux différents départements de la Direction générale de la

Douane fournis par la CNUCED, et du SIGFIP aux Centres d'impôts, aux ministères prioritaires et aux 5 régions togolaises fournis par Société Nationale de Développement Informatique (SNDI) ; et ii) ceux nécessaires au déploiement du système STAR-UEMOA à la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité Publique. *Les services de consultants* pour les formations spécialisées en contrôle fiscale par l'École Nationale des Impôts de Clermont Ferrand et la SNDI pour les services de formation liée à l'utilisation du SIGFIP.

4. L'acquisition des biens financés par les dons FAD et FEF se fera conformément aux *Règles et Procédures du Groupe de la BAD pour l'Acquisition des Biens et Travaux [édition mai 2008]*. L'acquisition des services de consultants se fera conformément aux *Règles et Procédures du Groupe de la BAD pour l'Utilisation des Consultants [édition mai 2008]*. Les dossiers d'appel d'offres devraient être disponibles dès décembre 2010.

Les soumissionnaires intéressés et satisfaisant aux critères d'éligibilité peuvent obtenir des informations complémentaires et devraient confirmer leur intention à l'adresse suivante : Cellule d'exécution du PARCI-II (CEP) au Ministère de l'Économie et des Finances ; BP 387 . Lomé ; République Togolaise ; Porte 154 ; Téléphone: (228) 221 35 54 / 221 01 38 ou (228) 220 95 228/220 95 29 ; Télécopie: (228) 221 09 05 ou 220 95 29 ; Email : oniankitano@yahoo.fr.